



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Décision du 20 mai 2022

**DECISION DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA
PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL**

OBJET : Vente d'un tènement foncier sur la ZAC d'activités économiques d'Erbajolo à la SCI MAEVI

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 31 janvier 2022, a délégué au Président les attributions suivantes :
En matière de domanialité :

- *L'aliénation des terrains compris dans le périmètre de la ZAE d'Erbajolo, ainsi que tous actes relatifs aux cessions, sans limite de valeur, sous réserve que le Bureau communautaire ait émis un avis favorable au projet présenté par le porteur*

Vu la demande d'acquisition foncière sur la ZAC d'activités économiques d'Erbajolo déposée par Monsieur Eric LUCCHINI, co-gérant de C2C Corse et de la SCI MAEVI pour la construction d'un ensemble immobilier de bureaux ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 29 mars 2021 ;

OBJET : Vente d'un tènement foncier sur la ZAC d'activités économiques d'Erbajolo à la SCI MAEVI

DECIDE

De vendre à la SCI MAEVI, représentée par Monsieur Eric LUCCHINI (SIRET n°511 489 551 00016), la parcelle cadastrée BM 1211, issue de la division de la BM 1009, située à Bastia, d'une contenance de 5285m² pour réaliser un ensemble immobilier de bureaux de 1 541 m² dédié à l'activité du cabinet comptable C2C pour un montant total de 792 750 € HT ;

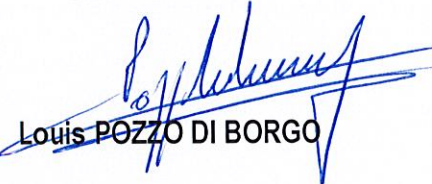
DESIGNE

Maitre Martine MASSONI-LIEUTAUD, notaire à Ville di Pietrabugno au sein de la SCP Fouquet, Antoniotti, Dominici, Massoni, Lieutaud afin de rédiger les actes opérant transfert de propriété.

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGIO

